

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VENTABREN**

L'an deux mille dix-huit, le dix du mois de décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle des mariages, sous la présidence de Monsieur **Claude FILIPPI, Maire**.

Présents : C.OSKANIAN - C.GASQUEZ - J.RICART - C.ESQUEMBRE - L.GILMAN - Y.VILLARET - J.BRES - M.BAUTZMANN - C.OLIVETTI - JB.FRAGET - A. FINOTTO - J.GENOVESE - P.JURADO - B.HERUBEL - B.BRIGNONE - V.ESTERNI - G.ANTONI - V.GARNIER

Pouvoirs :

Mme DE MALEFETTE..... Procuration à Monsieur LE MAIRE
M. BOUBETRA Procuration à Monsieur RICART
Mme ARMAND Procuration à Monsieur BRES
Mme DECARY Procuration à Madame ESQUEMBRE
M. DERBAY..... Procuration Monsieur GILMAN
Mme JEANNOT Procuration à Monsieur VILLARET
Mme ARNAUD Procuration à Madame OSKANIAN
M. NICOLAS..... Procuration à Madame HERUBEL

Monsieur ANTONI a été élu secrétaire de séance.

Délibération n°67

**TRANSFERT DE DOMANIALITE PUBLIQUE
RECLASSEMENT DE LA RD10G DANS LA VOIRIE COMMUNALE**

Dans le cadre de l'aménagement de la zone d'activité économique de Château Blanc, il convient d'accepter le transfert dans la voirie communale de la Route Départementale n°10G pour la section comprise entre le PRO+000 et le PR1+249, depuis le carrefour avec la RD10 jusqu'à la limite avec la commune d'Eguilles.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la voirie, notamment ses articles L.131-4 et L.141-3,

Considérant que par une lettre datée du 10 juillet 2018, le chef d'arrondissement de la direction des routes du département des Bouches du Rhône a sollicité le reclassement de la RD10G dans la voie communale,

Considérant que suite aux échanges avec la commune, le Département s'est engagé par courrier en date du 08 octobre 2018 à accompagner cette procédure d'une remise en état préalable de la chaussée,

L'assemblée délibérante :

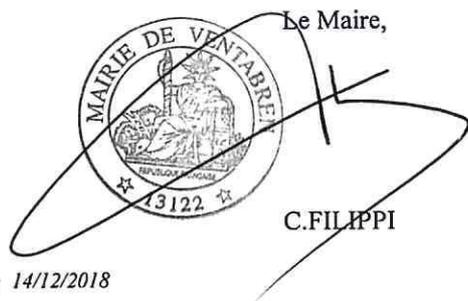
- Approuve le transfert de domanialité publique consistant à reclasser la RD10G dans la voirie communale,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ce reclassement.

Vote à l'unanimité

Pour : 27

Contre : 0

Abst : 0

Le Maire,

C.FILIPPI



REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2018

Application agréée E-legalite.com

RD10g VENTABREN

Reclassement dans la voirie communale de VENTABREN

Section comprise entre le carrefour avec la RD10 (PR0+000)

et la limite de commune avec Eguilles (PR 1+249)

(desserte de la ZA de Château Blanc)

